



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 13 JUIN 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 13 juin 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger et Roger Nadeau.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-06-191

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 9 mai 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 9 mai et 6 juin 2017
5. Activités de fonctionnement au 9 juin 2017 :
  - 5.1 Dépôt
  - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 9 juin 2017 – Adoption
7. Administration :
  - 7.1 Infotech – Paiement du contrat de services
  - 7.2 GRH – Vacances annuelles
  - 7.3 Ville de Lac-Mégantic – Frais pour constats d'infraction et règlements municipaux
  - 7.4 FQM – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
8. Voirie :
  - 8.1 Achat de ponceaux
  - 8.2 Pépinc – Achat de fourches et fabrication d'une attache rapide
  - 8.3 Inter 2003 – Réparation de la structure endommagée par la corrosion
  - 8.4 Reconstruction des rues du Couvent et Taillon :
    - 8.4.1 Contrat pour travaux
    - 8.4.2 Rue du Couvent – Dérogation pour largeur de rue
  - 8.5 Reconstruction des rues Hamel et Colette – Contrat de services professionnels en ingénierie
  - 8.6 Asphaltage des ponts – Rang 9 et Rang 1 Sud
9. Eau potable – Démission de l'opérateur adjoint en eau potable
10. Eaux usées - Achat de signalisation pour station de vidange
11. Service incendie :
  - 11.1 Regroupement de services incendie – Nomination d'un substitut au Comité directeur
  - 11.2 Garage A Therrien – Paiement d'une facture pour travaux effectués sur l'unité d'urgence
12. OTJ :

- 12.1 Piscine – Embauche d’un sauveteur
- 12.2 Location de salles lors de funérailles – Adoption du règlement n° 2017-205
- 12.3 PIQM-MADA – Construction d’un bloc sanitaire
- 13. Règlement général de la Bibliothèque municipale – Avis de motion
- 14. MRC du Granit :
  - 14.1 Déclaration de compétence – Collecte et transport des matières organiques
  - 14.2 Déclaration de compétence – Traitement des matières recyclables
  - 14.3 Entente intermunicipale pour la valorisation des matières résiduelles
- 15. Urbanisme :
  - 15.1 Adoption du second projet de règlement n° 2017-204 (Règlement de zonage)
- 16. CPTAQ – Demande d’aliénation et lotissement – Lot 4 189 363
- 17. Demandes d’aide financière :
  - 17.1 Soccer St-Martin
  - 17.2 Club Optimiste – Beach Party
- 18. Bibliothèque municipale – Réclamation pour heures du conte
- 19. Varia
- 20. Dépôt de documents pour information
- 21. Répertoire du courrier reçu au 9 juin 2017
- 22. Période de questions de l’assistance.
- 23. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’ASSISTANCE**

Des commentaires sont faits concernant les travaux de nettoyage effectués dans un fossé sur la rue des Pins.

Monsieur le maire informe le citoyen que l’inspecteur municipal va se rendre et proposera une solution au Conseil municipal.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 MAI ET 6 JUIN 2017**

#### **Résolution 2017-06-192**

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **Résolution 2017-06-193**

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 9 JUIN 2017 :**

## 5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 9 juin 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

## 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

<u>Virements de crédits effectués au 31 mai 2017</u>			
<u>N° de poste</u>	<u>Description</u>	<u>en moins</u>	<u>en plus</u>
<b>Sécurité incendie</b>			
02-220-01-525	Entretien et réparation - Camion pompe	222.27 \$ -	
02-220-01-670	Fournitures autres		19.95 \$ +
02-220-03-525	Entretien et réparation - Unité d'urgence		202.32 \$ +
<b>Voirie municipale</b>			
02-320-01-522	Travail de contractuels	305.00 \$ -	
02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie été		305.00 \$ +

## 6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 9 JUIN 2017 – ADOPTION

### Résolution 2017-06-194

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 114 211.83 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

### SALAIRES NETS PAYÉS POUR MAI 2017

Élus municipaux	2 608.59 \$
Employés municipaux	14 797.01 \$
Pompiers volontaires	3 171.03 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 979.52 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 536.35 \$
CSST	405.79 \$
RVER (Part employé)	370.16 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : MAI 2017</b>	<b>29 868.45 \$</b>

### CHÈQUES ÉMIS MAI 2017

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 026.61 \$
Centre d'action bénévole du Granit	152.71 \$
ECCE TERRA	1 006.03 \$
CORPS DE CADETS 1937 LAC-MÉGANTIC	175.00 \$
Pauline Paré	190.00 \$
HUGUETTE ROBERT	500.00 \$
Hydro-Québec	2 045.46 \$
MARC MORIN	84.96 \$
Ministre des Finances	352.00 \$
Sogetel Inc	664.23 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : MAI 2017</b>	<b>11 197.00 \$</b>

## COMPTES À PAYER MAI 2017

Auto Quirion & Drouin Inc	1 019.61 \$
CANAC	190.06 \$
Canada Post Corporation	438.69 \$
CENTRE 24-JUIN ACCÈS COMPÉTENCES	3 925.00 \$
Chemtrade chemicals Canada Ltd.	2 533.39 \$
COMBEQ INC	332.28 \$
CONSTRUCTION DAUDRY INC.	425.41 \$
Denis Plante Service	98.63 \$
Distribution Praxair	194.61 \$
ENVIRONEX	159.82 \$
Excavatech 9047-7480 Québec Inc	286.80 \$
Fernand Dufresne Inc.	268.83 \$
Garage A. Therrien Inc	1 898.70 \$
GROUPE ATTRACTION RADIO INC.	344.93 \$
HUGUETTE ROBERT	24.08 \$
INFOTECH	264.44 \$
Jean Théberge	165.12 \$
LAWSON PRODUCTS	395.21 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	758.33 \$
Les Éditions Juridiques FD	77.70 \$
Les Entreprises S.C. Classique	4 113.22 \$
Les Équipements Lapierre Inc	135.17 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	223.56 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	924.40 \$
Les Services EXP Inc	4 225.33 \$
Magasin Coop de St-Ludger	16.67 \$
Ministre des Finances	34 536.00 \$
MONTY SYLVESTRE	423.92 \$
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE	160.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	300.00 \$
Municipalité Saint-Gédéon-De-Beauce	3 451.73 \$
Orizon Mobile	974.70 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	109.31 \$
R. Paré Excavation Inc	534.61 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	109.17 \$
Resto Les P'tits Délices	119.70 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 119.94 \$
SERVICES ADMINISTRATIFS J.R.	98.88 \$
SUMACOM INC.	21.85 \$
Transport Adrien Roy & Filles Inc	172.46 \$
ULTRAMAR CST CANADA CO.	2 535.30 \$
Valoris	4 229.51 \$
Veilleux et Fils Inc	56.43 \$
Visa Desjardins	120.78 \$
Wolters Kluwer	632.10 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : MAI 2017	73 146.38 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : MAI 2017</u>	<u>114 211.83 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7. ADMINISTRATION :**

#### **7.1 Infotech – Paiement du contrat de services**

##### **Résolution 2017-06-195**

ATTENDU que la municipalité a renouvelé en 2016 le contrat de services avec Infotech pour une période de 4 ans, sans aucune augmentation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture n° 201800123 correspondant au contrat de service pour l'année 2017-18 avec Infotech au coût de 5 195,00 \$, taxes en sus ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 *INFOTECH – Contrat de service*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.2 GRH – Vacances annuelles**

Dépôt de la liste des vacances annuelles.

## **7.3 Ville de Lac-Mégantic – Frais pour constats d'infraction et règlements municipaux**

Résolution 2017-06-196

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de 450 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-190-00-995 *Réclamation de dommages-intérêts* au poste budgétaire 02-120-00-970 *Quote-Part – Cour municipale* ;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture n° 7FD000193 de la Ville de Lac-Mégantic s'élevant à 449.45 \$, non taxable, représentant le solde dû par la municipalité pour les frais d'ouverture de dossier, jugement par défaut et temps du juge au prorata du temps utilisé pour la période du 2 janvier au 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-120-00-970 *Quote-Part – Cour municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.4 FQM – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017**

Résolution 2017-06-197

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122 ;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. **VOIRIE :**

**8.1 Achat de ponceaux**

Résolution 2017-06-198

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE l'achat de ponceaux et collets suivants soit autorisé chez Canac aux quantités et coûts suivants, et tels que décrits à la soumission reçue le 2 juin 2017 :

<input checked="" type="checkbox"/> 1 ponceau 320KPA de 30" x 20' (avec cloche)	875,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 1 ponceau 320KPA de 30" x 30' (uni)	1 225,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 2 ponceaux 320LPA de 24" x 30' (uni)	835,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 4 ponceaux 320KPA de 24" x 20' (avec cloche)	615,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 6 ponceaux 320KPA de 18" x 20' (avec cloche)	345,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 2 ponceaux 320KPA de 18" x 30' (uni)	505,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 1 bague fendue 30"	78,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 2 bagues fendues 24"	49,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> 2 bagues fendues 18"	25,00 \$ / un (taxes en sus)
<input checked="" type="checkbox"/> Transport	75,00 \$

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-06-721 – *Achat nouveaux ponceaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**8.2 Pépine – Achat de fourches et fabrication d'une attache rapide**

Résolution 2017-06-199

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un ensemble de fourches usagées chez Sanitaire Lac-Mégantic au coût de 200,00 \$, taxes en sus ;

QUE Fabrications Pierre Fluet Inc. soit mandaté pour la confection d'une attache rapide au coût de dépassant pas 500,00 \$, taxes en sus;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-14-526 *Ent et rép – Pépîne JohnDeere 2011 (n° 14)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.3 Inter 2003 – Réparation de la structure endommagée par la corrosion**

Résolution 2017-06-200

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 42258 de Soudure de Beauce Inc. pour la réparation de la structure endommagée par la corrosion au coût s'élevant à 2 073 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-12-526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.4 Reconstruction des rues du Couvent et Taillon :**

#### **8.4.1 Contrat pour travaux**

Résolution 2017-06-201

ATTENDU qu'une programmation révisée des travaux, incluant la reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon, a été transmise au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

CONSIDÉRANT que cette programmation est complète et répond aux exigences du programme du Transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ) ;

CONSIDÉRANT que le MAMR a confirmé l'acceptation des travaux de priorités 3 incluant ce projet ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres pour la reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon ;

ATTENDU que cette demande d'appel d'offres est parue dans l'Écho de Frontenac et affichée au système électronique d'appel d'offres SÉ@O ;

ATTENDU que 3 soumissionnaires ont répondu à la demande ;

CONSIDÉRANT que, suite à l'étude de conformité effectuée par Services Exp Inc., toutes les soumissions s'avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adjuge, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Giroux & Lessard Ltée, l'exécution des travaux de reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon, au coût de 795 815,94 \$, taxes incluses, CONDITIONNELLEMENT à ce que l'entrepreneur confirme le respect du calendrier des travaux défini au document d'appel d'offres ;

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.4.2 Rue du Couvent – Dérogation pour largeur de rue**

##### Résolution 2017-06-202

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Ludger a mandaté la firme Les Services Exp pour la réalisation des plans en lien avec la reconstruction de la rue du Couvent ;

ATTENDU QU'en raison de la proximité avec la cour d'école et la largeur actuelle du chemin, il est impossible de respecter la norme du règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés afin d'améliorer la rue du Couvent ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le respect des normes entraînerait des frais importants et non justifiables ;

ATTENDU QUE l'assiette carrossable actuelle du chemin est adéquate ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la reconstruction de la rue du Couvent en conformité avec les plans déposés par la firme Les Services Exp, soit de 6.8 mètres entre les rues de l'Église et Taillon et de 6 mètres entre la rue Taillon et l'extrémité de la rue du Couvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.5 Reconstruction des rues Hamel et Colette – Contrat de services professionnels en ingénierie**

##### Résolution 2017-06-203

ATTENDU que la municipalité de St-Ludger prévoit la reconstruction des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) sur les rues Colette et Hamel ;

ATTENDU que la municipalité de St-Ludger a transmis un appel d'offres sur invitation pour services professionnels à deux soumissionnaires visant, de façon non limitative, à réaliser les travaux décrits au document d'appel d'offres 2017-06 ;

ATTENDU que le Conseil entend analyser de nouvelles options quant aux modalités et à l'échéancier de réalisation des travaux envisagés dans le cadre de cet appel d'offres suite notamment à l'absence de réponse du MAMOT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Renouvellement de conduites, sous-volet 1.5 (PIQM - Conduites) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

DE METTRE FIN au processus d'appel d'offres n° 2017-06 « Contrat de services professionnels en ingénierie. Reconstruction des services municipaux



paux – Rues Colette et Hamel » afin de permettre une nouvelle analyse du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.6 Asphaltage des ponts – Rang 9 et Rang 1 Sud**

Résolution 2017-06-204

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE Pavage Estrie Beauce soit mandaté pour effectuer le pavage des entrées/sorties de 2 ponts ciblés par l'inspecteur municipal, soit un pont dans le Rang 9 (pont Samson) et un pont dans le Rang 1 Sud (pont J Fluet) au coût total de 22 375 \$, taxes en sus, tel que décrit à la soumission ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 – *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **9. EAU POTABLE – DÉMISSION DE L'OPÉRATEUR ADJOINT EN EAU POTABLE**

Dépôt de la lettre transmise à monsieur Manuel Blais, opérateur adjoint en eau potable.

#### **10. EAUX USÉES – ACHAT DE SIGNALISATION POUR STATION DE VIDANGE**

Résolution 2017-06-205

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE l'achat d'un panneau indiquant l'emplacement de la station de vidange pour les véhicules récréatifs soit autorisé chez Groupe Signalisation au coût de 135,00 \$, taxes en sus, transport inclus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-640 – *Pièces et accessoires – réseau d'égout*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **11. SERVICE INCENDIE :**

##### **11.1 Regroupement de services incendie – Nomination d'un substitut au Comité directeur**

Résolution 2017-06-206

ATTENDU que monsieur Denis Poulin, conseiller, a été nommé substitut au Comité directeur (rés 2017-05-168) ;

ATTENDU que monsieur Poulin ne désire plus représenter la municipalité sur ce comité pour des raisons personnelles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QU'en l'absence du conseiller Roger Nadeau, que le conseiller Jean-Luc Boulanger soit autorisé à représenter la municipalité auprès du Comité directeur pour l'étude du regroupement des services incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.2 Garage A Therrien – Paiement d’une facture pour travaux effectués sur l’unité d’urgence**

Résolution 2017-06-207

ATTENDU que des travaux d’urgence ont été nécessaires sur l’unité d’urgence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QU’un virement de 1 120 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-454 *Cours pompiers : Formation* au poste budgétaire 02-220-03-525 *Entretien et réparation – Unité d’urgence* ;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture n° 30657 du Garage A Therrien Inc. s’élevant à 1 064,15 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-03-525 *Entretien et réparation – Unité d’urgence*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

## **12. OTJ :**

### **12.1 Piscine – Embauche d’un sauveteur**

Résolution 2017-06-208

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l’embauche de madame Rachel Lachance et madame Gabrielle Jobidon à titre de sauveteurs pour l’été 2017 au taux horaire de 13,00 \$ selon leurs disponibilités.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

### **12.2 Location de salles lors de funérailles – Adoption du règlement n° 2017-205**

Résolution 2017-06-209

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le RÈGLEMENT N° 2017-205 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL D’ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L’OTJ, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

### **12.3 PIQM-MADA – Construction d’un bloc sanitaire**

Résolution 2017-06-210

ATTENDU que la Municipalité a déposé une demande d’aide financière au volet 2.5 du Programme d’infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés pour la construction d’un bloc sanitaire sur le terrain de l’OTJ ;

ATTENDU qu’une aide financière de 21 600 \$ a été confirmée par le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et par le ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l’intimidation ;

ATTENDU qu'une aide financière de 2 500 \$ a également été confirmée par la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE Construction Daudry Inc. soit mandatée pour effectuer la construction du bloc sanitaire au coût de 15 010.64 \$, taxes en sus, telle que décrite à la soumission datée du 4 avril 2014 ;

QUE Vitrierie Pro-Verre soit mandatée pour fournir et procéder à l'installation d'une porte automatique avec bouton poussoir et relais au coût de 8 160,00 \$, taxes en sus, et tels que décrits à la soumission n° 5719 ;

QUE Philippe Mercier Inc. soit mandaté pour procéder aux travaux d'électricité afin d'alimenter la porte automatique au coût de 234,00 \$, taxes en sus ;

Que ces dépenses soient payées à même les surplus non autrement affectés de son fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**13. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – AVIS DE MOTION**

Avis de motion 2017-146

Le conseiller Jean-Luc Boulanger donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 2016-201 afin de modifier le nombre maximum d'emprunts.

**14. MRC DU GRANIT :**

**14.1 Déclaration de compétence – Collecte et transport des matières organiques**

Résolution 2017-06-211

ATTENDU QUE la MRC du Granit a envoyé une résolution annonçant son intention de déclarer compétence pour la collecte et le transport des matières organiques ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 678.0.1 et 678.0.2 du Code municipal du Québec, la MRC a le pouvoir de déclarer sa compétence dans les domaines précédemment visés ;

ATTENDU QUE la déclaration de compétence prendra effet 90 jours après la réception de la résolution par la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger ne voit pas d'objections à ce que la MRC du Granit ait la compétence relativement à la collecte et au transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger soit assujettie à la compétence de la MRC relativement à la collecte et au transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux.

**14.2 Déclaration de compétence – Traitement des matières recyclables**

Résolution 2017-06-212

ATTENDU QUE la MRC du Granit a envoyé une résolution annonçant son intention de déclarer compétence pour le traitement des matières recyclables ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 678.0.1 et 678.0.2 du Code municipal du Québec, la MRC a le pouvoir de déclarer sa compétence dans les domaines précédemment visés ;

ATTENDU QUE la déclaration de compétence prendra effet 90 jours après la réception de la résolution par la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger ne voit pas d'objections à ce que la MRC du Granit ait la compétence relativement au traitement des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger soit assujettie à la compétence de la MRC relativement au traitement des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles

**14.3 Entente intermunicipale pour la valorisation des matières résiduelles**

Résolution 2017-06-213

ATTENDU QUE la MRC du Granit a octroyé un contrat à l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier pour la collecte et le transport des matières organiques des municipalités d'Audet, Lac-Drolet, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien et Stornoway ;

ATTENDU QUE les premières collectes de matières organiques sur notre territoire débutent au mois de juin 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'associer à un site de traitement pour assurer la valorisation des matières organiques ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) une offre pour valoriser nos matières organiques ;

ATTENDU QUE cette offre intéresse notre municipalité et que combiné aux frais de collecte et transport, est l'offre la moins dispendieuse et la plus avantageuse qui nous est offerte ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

D'AVISER la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) de notre acceptation de leur offre pour la valorisation des matières organiques de notre territoire ;

DE PRENDRE ENTENTE avec Valoris pour permettre, à titre de municipalité cliente, la valorisation de nos matières organiques pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018 et ce, aux conditions suivantes :

- 62\$ la tonne plus taxes et redevances exigées par le gouvernement, si applicables, jusqu'au 31 décembre 2017;
- Par la suite, pour la durée restante de l'entente, le tarif sera ajusté annuellement, si requis par Valoris.

Que le maire et la directrice générale de la Municipalité de Saint-Ludger soient autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 15. **URBANISME :**

### 15.1 **Adoption du second projet de règlement n° 2017-204 (Règlement de zonage)**

#### Résolution 2017-06-214

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage 2006-90 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a ajouté au deuxième projet des dispositions relatives aux milieux humides ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le second projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2017-204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'AUTORISER L'EXTRACTION DANS LA ZONE AFT1-6 ET INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MILIEUX HUMIDES**, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE, conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le Conseil municipal mandate sa directrice générale pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 16. **CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION ET LOTISSEMENT – LOT 4 189 363**

#### Résolution 2017-06-215

ATTENDU que la Succession Paul-Eugène Bellegarde, par l'entremise de ses liquidateurs Francine et Bruno Bellegarde, s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner et lotir une partie du lot 4 189 363 appartenant à Nicole Gagné et Bruno Bellegarde ;

ATTENDU qu'en 1991, monsieur Paul-Eugène Bellegarde a vendu ses terres à Nicole Gagné et Bruno Bellegarde tout en y réservant un terrain avec sa résidence située au 690, Route 204, à Saint-Ludger ;

ATTENDU que monsieur Paul-Eugène Bellegarde a installé un champ d'épuration dont l'emplacement a été choisi à l'endroit le plus convenable et le moins nuisible ;

ATTENDU que le terrain utilisé par monsieur Paul-Eugène Bellegarde pour fins résidentielles est différent de celui apparaissant au plan annexé à l'acte publié sous 173172 ;

CONSIDÉRANT qu'une correction entre la succession de Paul-Eugène Bellegarde et Nicole Gagné-Bruno Bellegarde doit être complétée afin que le titre concernant le terrain de la résidence soit tel que montré au certificat de piquetage et au plan déposé au cadastre du Québec ;

ATTENDU que cette résidence est actuellement desservie par un puits se trouvant sur le lot 4 190 078 du Cadastre de Québec ;

ATTENDU que Nicole Gagné et Bruno Bellegarde utilisent déjà à des fins agricoles une partie du terrain réservée en 1991 ;

CONSIDÉRANT que donner droit à cette demande aura un effet positif sur l'agriculture ;

ATTENDU que la demande d'aliénation et de lotissement est conforme aux règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par la Succession Paul-Eugène Bellegarde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **17. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

### **17.1 Soccer St-Martin**

#### **Résolution 2017-06-216**

ATTENDU que le club de Soccer de St-Martin s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir son appui financier afin de les aider à financer la saison 2017 par l'achat d'uniformes, de peinture pour les lignes et le paiement des entraîneurs et les arbitres ;

ATTENDU que 3 jeunes de Saint-Ludger sont inscrits dans ce club ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QU'une somme de 105,00 \$ soit versée au club de Soccer St-Martin pour la saison 2017 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.2 Club Optimiste – Beach Party**

#### **Résolution 2017-06-217**

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Ludger s'adresse à la Municipalité afin d'occuper sans frais le terrain et les bâtiments de l'OTJ le 21 juillet prochain à l'occasion de leur « Beach Party » ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la demande du Club Optimiste de St-Ludger soit acceptée et que les infrastructures de l'OTJ soient accordées gratuitement pour le Beach Party qui aura lieu le 21 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **18. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RÉCLAMATION POUR HEURES DU CONTE**

### Résolution 2017-06-218

ATTENDU que madame Jacinthe Rocheleau, responsable de la Bibliothèque municipale, avait demandé, lors de sa présentation des demandes budgétaires en novembre 2015 au Conseil municipal, à ce que les animatrices de l'heure du conte reçoivent une compensation de 50 \$ pour la préparation et la réalisation de l'heure du conte ;

CONSIDÉRANT que madame Rocheleau certifie qu'elle a effectué une animation et que madame Stéphane St-Hilaire Lahaie en a effectué 5 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 250 \$ soit remis à madame Stéphanie St-Hilaire LaHaie pour la préparation et l'animation de 5 heures du conte (janvier, février, mars, avril et mai) ;

QU'un chèque de 50 \$ soit remis à madame Jacinthe Rocheleau pour la préparation et l'animation d'une heure du conte (juin) ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-950 *Bibliothèque municipale – fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **19. VARIA**

Aucun point ajouté.

## **20. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Comité administratif de la MRC – PV du 10 avril 2017
- ⇒ Conseil des Maires – PV du 19 avril 2017
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ ADMQ – Membres en direct PLUS
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 15 mai 2017
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 29 mai 2017

## **21. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 9 JUIN 2017**

### Résolution 2017-06-219

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 5 mai au 9 juin 2017 est classée sous 4 rubriques :

- |            |                |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués  |
| ⇒ Général  | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **22. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

## **23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2017-06-220

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernardin Gagnon, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.